BP : dividende ou réparation, il faut choisir!

publié le 21/07/2010 - mis à jour le 21/07/2010

Lu 108 fois aucun commentaire - aucun vote

Par EmmanuelDAOUD
Avocat au barreau de Paris
5 contributions

Pour lutter contre l'impunité environnementale, les pollueurs doivent payer le vrai prix. BP a annoncé qu'il assumerait à la fois le coût intégral de la réparation du dommage causé par l'explosion de sa plateforme « Deepwater Horizon » et la distribution de dividendes à ses actionnaires.
Que penser d'une telle annonce face aux risques de pollutions récurrentes dont est victime notre planète ?

Si l'on prend la seule industrie pétrolière, force est de constater que les catastrophes y sont légion, à commencer par celles provoquées par les plates-formes offshores : 160 explosions depuis 1970 causant la mort de 1 010 personnes accompagnées parfois de marées noires (Ixtoc en 1980, 500 000 tonnes de brut déversées... déjà... dans le golfe du Mexique). Rupture d'oléoducs comme celui de Kharyaga-Oussinsk, 65 000 tonnes de pétrole dans la Taïga, soit deux fois et demie la marée noire de l'Erika. En France, on se souvient du Torrey Canyon, de l'Amoco Cadiz et bien sûr de l'Erika.

Aujourd'hui, dans le golfe du Mexique, les mensonges et négligences de BP ont d'ores et déjà été mis en évidence après l'explosion de ce 20 avril.

Qui réparera le préjudice causé par cette marée noire et quel est son véritable prix ?

La plateforme pétrolière « Deepwater Horizon » est enregistrée aux iles Marshall, pavillon de complaisance notoire. Elle est louée à BP par la société Transocéan, domiciliée dans le canton Suisse de Zoug... où est la transparence avancée par cette multinationale anglaise ?
La justice américaine aura à :

- démêler l'écheveau des sociétés mères, filles et des sociétés écran,
- imputer les responsabilités après avoir analysé l'arbre des causes ayant produit cette catastrophe,
- évaluer le prix de la juste réparation.

Pour lutter contre l'impunité environnementale, il ne suffira pas de prendre en compte les seules pertes économiques et financières résultant directement de cette marée noire sur les activités humaines : habitat, pêche, tourisme, remise en état.

En réalité, il faut redéfinir la valeur de l'ensemble des services qu'un écosystème est susceptible de rendre : par exemple, la valeur d'un hectare de forêt ne se limite pas au prix du bois vendable, il faut y ajouter le captage du CO_2, la fixation des sols, le bien être. Ainsi, selon des chercheurs de l'INRA, le naufrage de l'Erika a conduit de nombreux pêcheurs à pied à cesser cette activité : il en aurait résulté un préjudice d'agrément évalué à 100 millions d'euros, soit à peu près autant que le coût du nettoyage !

Un hectare de l'écosystème constitué par les milieux humides de la vallée du Mississipi (c'est-à-dire ceux souillés par Deepwater Horizon) a d'ores et déjà été valorisé à près de 1 500 dollars par an (cf. Alternatives économiques janvier 2009 et juin 2010).

La prise en considération par les tribunaux du prix du capital naturel détruit par les pollueurs dans la réparation de l'intégralité du préjudice subi aurait certainement un impact très positif sur une meilleure prévention des catastrophes industrielles et environnementales.

A l'évidence, il faut sanctionner les entreprises et les dirigeants dont le cynisme se caractérise par la capacité pour certains à faire la balance entre les avantages et les inconvénients d'un sous-investissement en qualité et maintenance afin de dégager des bénéfices plus substantiels (selon certains analystes, le coût de la réparation pour BP correspondrait à 2 % des bénéfices annuels du groupe).

A cet égard, notons l'initiative du gouvernement français dans le cadre du Grenelle de l'environnement qui propose que les maisons-mères et éventuellement grand-mères puissent financer la réparation des dommages environnementaux incombant à leurs filiales défaillantes. Cosmétique ou réalité à court terme ?

Ajoutons que ces entreprises pollueuses font preuve d'un manque de clairvoyance à moyen et long termes car l'atteinte à leur réputation est de nature à leur causer un préjudice considérable dont malheureusement auront à souffrir leurs salariés et leurs actionnaires.

En tout état de cause, il y a urgence : les pollueurs doivent payer intégralement le prix de leur

irresponsabilité !

Note :

Par EmmanuelDAOUD
Avocat au barreau de Paris

5 contributions

Articles sur le même thème

- Nous sommes tous des pétroliers
- Pétrole : Explications des cours et propositions de mesures préventives
- Après BP : une nouvelle politique environnementale pour les Etats-Unis ?
- Du bon usage du storytelling en économie
- Modulation de l'éco-contribution : nouvelle éco-conception des produits?